



LES CISTES ?

Qu'est-ce qu'une ciste ?

C'est un objet caché que l'on recherche comme une « chasse au trésor », au travers d'une énigme.

Il y en a plusieurs sur notre secteur, notamment sur la zone rouge et une dizaine sur Verdun. Plusieurs sont en place sur notre territoire, à l'initiative de l'Office de Tourisme du Val de Meuse.

Plus d'info à l'Office de Tourisme ou sur www.cistes.net.

C'est une idée intéressante pour découvrir sa région et/ou pour faire se passionner les enfants (et leurs aînés !)

UN NOEL ECO-CITOYEN, C'EST POSSIBLE !

Savez-vous que le lendemain de Noël est un des jours les plus chargés de l'année pour la collecte des déchets ? Voici quelques gestes simples pour limiter les déchets produits à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La décoration du sapin

- Pour décorer mon sapin, je limite les guirlandes électriques. J'opte pour un modèle à basse consommation et je m'assure qu'il existe des ampoules de rechange.

Les présents

- J'offre des cadeaux « dématérialisés » : places de spectacle, d'exposition ou de concert, un abonnement à une association sportive ou de loisirs, des chèques cadeaux...
- J'évite les présents qui fonctionnent avec des piles jetables, ou alors je privilégie ceux qui utilisent des piles rechargeables.
- Je limite les suremballages inutiles et non recyclables de mes cadeaux : les sacs en tissu, boîtes en bois ou boîtes en carton à personnaliser sont des emballages originaux, esthétiques et réutilisables.
- Si j'opte pour du papier cadeau, je renonce aux papiers métallisés, pailletés ou en matière plastique (qui ne sont pas recyclables) et je préfère du papier kraft ou recyclé. Si possible, je conserve le papier cadeau qui pourra être réutilisé pour emballer de prochains présents...

Les repas de fête

- Lors de mes achats, je limite les déchets en évitant les conditionnements trop petits, sources d'un surplus d'emballages, et je choisis des emballages recyclables.
- Pour la décoration de la table, j'oublie les nappes et serviettes en papier, la vaisselle jetable ou les objets à usage unique, pour retrouver les nappes, serviettes et assiettes traditionnelles.

Après la fête

- A la fin du repas, je pense à mettre de côté mes bouteilles en verre et autres emballages recyclables (cartons...). J'irai ensuite les déposer dans les conteneurs de tri appropriés.

Deux banques sont implantées sur notre territoire. L'une d'elles se présente ici :

CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

BANQUE ET ASSURANCES

Une nouvelle équipe à
l'agence de Dieue !

Votre Agence à Dieue
03 29 83 23 71

Depuis le début de l'année l'équipe de votre agence de Dieue a été renforcée afin de répondre au mieux à vos attentes. En effet que ce soit dans le domaine de l'épargne, du crédit, des assurances, vous trouverez un interlocuteur à votre écoute. M.François-Crouzet, Directeur de l'agence et ses collaborateurs vous invitent à leur rendre visite du mardi au samedi, de 9h15 à 12h15 et sur rendez-vous les après-midi.



Caroline LOPEZ

Martine PETTAZZONI

Mélissa GUNDOLFF

Frédéric FRANÇOIS-CROUZET
Directeur d'agence

Christian DEBEAUMOREL

www.ca-lorraine.fr

UNE RELATION DURABLE, ÇA CHANGE LA VIE



Le contrat d'assurance Automobile est assuré par PACIFICA, la compagnie d'assurance domotique. Filiale de Credit Agricole S.A. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 227 443 500 € entièrement libéré. 352 858 866 RCS Paris Caisse Régionale de Credit Agricole Mutuel de LORRAINE. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 016 162 RCS METZ. Siège social : 56-58, avenue André MALRAUX 57000 METZ. Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 022 719. Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX - Service Communication - 10/09

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le terme « assainissement collectif » est applicable lorsqu'il existe un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers une station d'épuration.

Pour les trois communes d'Ancemont, Dieue et Sommedieue, les eaux usées transportées par le réseau sont dirigées vers la « station d'épuration » implantée sur le territoire d'Ancemont.

Pour les trois communes de Belleray, Belrupt et Dugny sur Meuse, elles sont dirigées vers la station de Belleville et c'est le syndicat intercommunal SMATUV qui s'en occupe.

Pour Ancemont, Dieue et Sommedieue, c'est le Syndicat d'Assainissement de la Dieue qui est compétent.

La création du système d'assainissement collectif a impliqué des investissements importants pour le Syndicat d'Assainissement de la Dieue : pose de canalisations, construction d'une station d'épuration... pour un total d'environ 10 millions d'euros.

Quatre années de travaux et près de 16 km de canalisations ont été nécessaires pour réaliser notre réseau de collecte des eaux usées.

Malgré les subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général de la Meuse, les coûts supportés par le Syndicat d'Assainissement de la Dieue restent très conséquents. L'arrêt des contributions communales en 2008 n'a fait qu'accentuer le problème. En effet, auparavant, les trois communes avaient versé une contribution à partir de leur budget général.

La redevance d'assainissement collectif permet au Syndicat d'Assainissement de la Dieue de financer ses investissements. C'est aujourd'hui et malheureusement la seule ressource syndicale !

Les coûts de l'assainissement sont des dépenses lourdes qui se remboursent et s'amortissent sur plusieurs dizaines d'années.

Selon le principe « pollueur – payeur », les dépenses de collecte et de dépollution des eaux usées sont supportées par les usagers à hauteur de leur consommation d'eau potable.

Malgré une gestion drastique, le Syndicat a été contraint pour maîtriser son budget de voter des augmentations successives : janvier 2009 (15 centimes/m³), juillet 2009 (15 centimes/m³) et janvier 2010 (25 centimes/m³).

Ces augmentations sensibles mais indispensables permettront d'assurer l'équilibre budgétaire et de garantir un prix plus stable pour les années à venir.

« L'eau, c'est la vie, l'assainissement, c'est sa préservation »

SEMAINE FEDERALE DU CYCLOTOURISME

Du 1^{er} au 8 Août 2010, des milliers de cyclotouristes vont se donner rendez-vous à Verdun. Ce sera un grand moment pour le tourisme local.

Les organisateurs recherchent des possibilités d'hébergement. Si vous disposez de chambres, d'un terrain, de tout ce qui peut accueillir un touriste (camping, camping car, etc...), vous pouvez contactez les organisateurs : claud.zanon@orange.fr – 06.79.70.21.87 ou au 09.75.60.53.02 (de 10h à 12h00)

Tous ensemble pour le développement économique de notre bassin !



LE CENTRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE vous invite à l'Examen de Santé



Vous avez peut être reçu dans votre boîte aux lettres, un courrier, accompagné d'un dépliant d'information, vous invitant à venir au Centre de Médecine Préventive de Verdun réaliser un examen de santé.

Non ? Ce n'est pas grave... Car le Centre de Médecine Préventive de Verdun vous accueille tout au long de l'année. En 2008, il a reçu à l'examen de santé près de 3800 personnes.

Qu'est-ce que l'examen de santé ?

- L'examen de santé périodique est **global et personnalisé**.
- Il comprend des tests et des examens cliniques et **une consultation de 30 minutes avec un médecin de prévention**, soit un temps d'écoute unique et particulièrement riche en « enseignements santé ».
- Il est **complémentaire des consultations réalisées auprès d'autres professionnels de santé**.
- Cet examen permet aussi de faire le point sur sa santé, son mode de vie et d'en apprécier l'évolution.

Qui peut en bénéficier ?

- **L'ensemble des assurés du régime général de l'Assurance Maladie et de leurs ayants-droits** (enfant dès l'âge de 4 ans), peuvent bénéficier d'un **examen de santé tous les 5 ans**.
Cet examen est **intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie**, sans qu'il soit nécessaire d'avancer aucune somme.
- Pour les personnes relevant d'autres régimes, une demande de prise en charge préalable doit être adressée à sa caisse.

Son déroulement

Le jour de l'examen :

- A votre arrivée au Centre, vous êtes pris(e) en charge par une hôtesse qui vous oriente vers les équipes administratives et médicales.
- Après la prise de sang et le recueil d'urines, une collation vous est offerte.
 - L'examen de santé comprend une consultation médicale avec un médecin de prévention, complétée par une prise de sang, un recueil urinaire, une mesure du poids, de la taille, de la tension artérielle et des examens complémentaires.

Après l'examen :

- Les résultats des examens sont adressés à votre domicile, ainsi qu'au(x) médecin(s) que vous avez désigné(s).
- Il vous appartient ensuite de poursuivre la démarche avec votre médecin.



Comment vous inscrire ?

En prenant contact avec le site le plus proche de son domicile. Une hôtesse conviendra avec l'assuré(e) d'un rendez-vous et lui communiquera toutes les informations nécessaires à la préparation de sa venue.

Différents moyens sont possibles pour prendre contact :

- téléphoner,
- envoyer un e-mail,
- envoyer un fax,
- remplir en ligne le formulaire du site internet de l'UC-Centre de Médecine Préventive.

UC-Centre de Médecine Préventive Site de Verdun

Tél. 03 29 86 42 43

Fax 03 29 86 98 50

Mél.

verdun.accueil@cmp.u-nancy.fr

Plan d'accès sur le site
à l'adresse suivante :

www.cmp.u-nancy.fr/inscrire_verdun.htm

Pour en savoir plus : <http://www.cmp.u-nancy.fr>



UC-Centre de
Médecine Préventive

Un établissement de
l'Assurance
Maladie